



No de résolution  
ou annotation

## PROVINCE DE QUÉBEC

### MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DE-L'ÎLE-PERROT

**Procès-verbal de l'assemblée spéciale du Conseil municipal de la Municipalité de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, tenue le mardi 28 novembre 2000 à 19h30, à l'hôtel de ville, 21 rue de l'Église, Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, Québec, sous la présidence de Monsieur le Maire, Michel Tartre.**

Étaient présents: monsieur le maire, Michel Tartre, mesdames les conseillères, Lynn Legault-Niemi, Micheline Lévesque et Gisèle Péladeau, messieurs les conseillers, Jacques Sirois, Daniel Lauzon et Benoit Aumais, ainsi que la directrice générale, madame Manon Bernard.

\*\*\*\*\*

L'avis de convocation ayant été signifié par la secrétaire-trésorière le 23 novembre 2000, à tous les membres du Conseil municipal, tel que requis par le Code municipal et même aux membres du Conseil qui ne sont pas présents à l'ouverture de l'assemblée.

\*\*\*\*\*

CONSULTATION PUBLIQUE concernant la fermeture et l'abolition d'une partie du chemin du Vieux-Moulin a été tenue à l'hôtel de ville, tel que prévu par la Loi et aucun citoyen ne s'est présenté.

2000-11-229

#### APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller, Benoit Aumais, appuyé par la conseillère, Lynn Legault-Niemi et résolu d'approuver l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE

2000-11-230

#### AUTORISATION DE LA SIGNATURE DE L'ACTE DE VENTE D'UNE PARCELLE DE TERRAIN DU CHEMIN DU VIEUX-MOULIN

Il est proposé par le conseiller, Daniel Lauzon, appuyé par la conseillère, Lynn Legault-Niemi et résolu à l'unanimité d'autoriser le maire et la secrétaire-trésorière à signer pour et au nom de la Municipalité, un acte de vente d'une parcelle de terrain identifiée comme étant une partie du lot 3, tel que décrite à la description technique # T11343-1, minute 26851 en date du 19 mai 1998 et préparée par M. Roger Trudeau, arpenteur-géomètre, aux compagnies Financement et Investissement des Îles, 9039-5054 Québec Inc. et 9038-7655 Québec Inc., pour une somme de 50,000 \$;

Que tous les frais reliés à cette transaction soit à la charge de l'acquéreur. Cette aliénation est en conformité avec l'article 6 du Code municipal du Québec.

ADOPTÉE



No de résolution  
ou annotation

2000-11-231

**ADOPTION DU RÈGLEMENT # 392, AUTORISANT LA FERMETURE  
ET L'ABOLITION D'UNE PARTIE DU CHEMIN DU VIEUX-MOULIN**

Attendu qu'il y a lieu d'adopter un règlement autorisant la fermeture et l'abolition d'une partie du chemin du Vieux-Moulin;

Attendu qu'un avis de motion a été donné à l'assemblée régulière du 14 novembre 2000;

Attendu qu'une consultation publique a été tenue en date du 27 novembre 2000 à 19h30, tel que prévue par la Loi;

Il est proposé par la conseillère, Micheline Lévesque, appuyé par le conseiller, Benoit Aumais et résolu à l'unanimité d'adopter le règlement # 392, autorisant la fermeture et l'abolition d'une partie du chemin du Vieux-Moulin.

ADOPTÉE

2000-11-232

**PLAN DE LOTISSEMENT RUE FRANÇOISE-CUILLERIER**

Il est proposé par le conseiller, Benoit Aumais, appuyé par le conseiller, Jacques Sirois et résolu d'approuver la demande de permis de lotissement pour le prolongement de la rue Françoise-Cuillerier, tel que présenté au plan effectué par M. Roger Trudeau, arpenteur-géomètre, en date du 10 octobre 2000.

ADOPTÉE

2000-11-233

**RESCISION DE LA RÉOLUTION # 2000-07-153 – ACTE DE CESSION  
DE LA SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX**

Il est proposé par le conseiller, Jacques Sirois, appuyé par le conseiller, André Aumais et résolu de rescinder la résolution # 2000-07-153 et de la remplacer comme suit:

Que la Municipalité de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot reçoive, à titre de cessionnaire, les terrains et droits immobiliers acquis par la Société québécoise d'assainissement des eaux, dans le cadre du Programme d'assainissement des eaux de la corporation, conformément aux dispositions de l'alinéa 22 de la Loi sur la Société québécoise d'assainissement des eaux et que Monsieur le Maire, Michel Tartre et Madame Manon Bernard, directrice générale, soient par la présente, autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité l'acte notarié de cession préparé à cette fin, ainsi que tout autre document nécessaire ou utilisé pour donner plein effet à cette cession.

Que le notaire, Me Jean-Guy Savard, soit par la présente désigné pour recevoir les signatures des représentants de la Municipalité.

ADOPTÉE



2000-11-234

**PROTOCOLE D'ENTENTE – RÉAMÉNAGEMENT DE L'INTERSECTION  
DU BOULEVARD DON-QUICHOTTE ET DE LA RUE ANTOINE-  
HÉNAULT**

Il est proposé par le conseiller, Benoit Aumais, appuyé par le conseiller, Daniel Lauzon et résolu d'autoriser le maire, Michel Tartre, ainsi que la directrice générale, Manon Bernard, à signer pour et au nom de la Municipalité le protocole d'entente entre le ministère des Transports du Québec, la Municipalité de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot et la Ville de L'Île-Perrot, pour les travaux de réaménagement de l'intersection du boulevard Don-Quichotte et de la rue Antoine-Hénault.

ADOPTÉE

2000-11-235

**LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est proposé par le conseiller, Jacques Sirois, appuyé par le conseiller, Daniel Lauzon et résolu de lever l'assemblée et ce, à 20h55 heures.

ADOPTÉE

  
Manon Bernard  
Directrice générale

  
Michel Tartre  
Maire

/vc

\*\*\*\*\*